

Image not found or type unknown



Certificat adr base et citerne périmé

Par **Anonim**, le **03/10/2020** à **18:21**

Bonjour

A l'embauche mon certificat Adr -base et citerne été valable, je l'ai passé à mes frais auparavant. Si demain je quitte l'entreprise mon employeur est obligé de me financer ce certificat ? Sachant qu'il a été périmé pendant le temps passé dans l'entreprise .

Merci d'avance